

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 035-213500317-20260209-2026CM2_DEL21-DE



Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026

Conseil Municipal du 9 février 2026

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un ROB est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article L.2121-8 CGCT.

Le rapport doit être présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes. Il doit permettre une vision précise des finances de la collectivité et des orientations poursuivies.

Contexte international

La croissance économique mondiale

De nombreuses incertitudes géo-politiques continuent de régner à des niveaux records partout dans le monde, ce qui devrait entraîner dans les mois qui viennent un ralentissement synchronisé du cycle économique dans les pays développés et émergents.

La croissance mondiale devrait s'élever à 3,2 % en 2025, contre 3,3 % en 2024, et 3,1 % en 2026. Si les droits de douane américains n'ont pas produit la déflagration tant redoutée, ils pèseront sur les échanges internationaux.

Contexte national : PLF 2026 : Orientations Générales

Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et

craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Au début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice (réunis 45,15 Md€) ;

- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser.

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui ont été présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

A la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0.7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025) et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %. Il se situera vraisemblablement à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débutée en 2017 est également repoussée à 2026.

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établirait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Le nombre de communes touchées par le DILICO : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 .900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (–500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (–90 M€), Agence nationale de l'habitat (–700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusionné plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

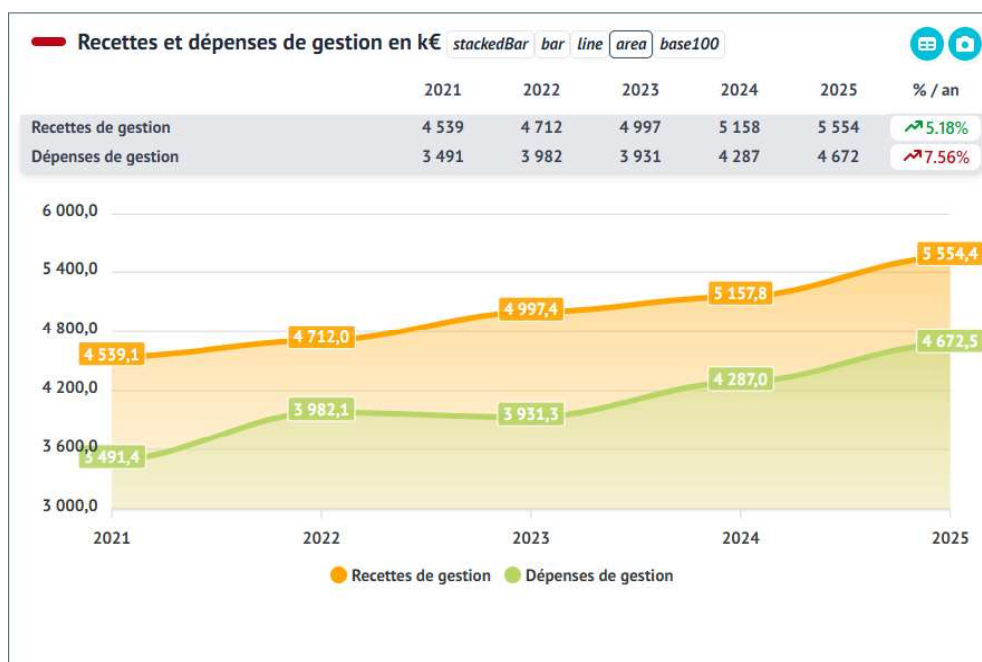
Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiales.

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement

LA SITUATION BUDGÉTAIRE COMMUNALE

● EVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Evolution des dépenses de fonctionnement

Fonctionnement dépenses		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution N-1
11	Charges à caractère général	1 051 794,45	1 087 032,28	1 223 318,74	1 111 636,90	-9,12 %
12	Charges de personnel	2 162 410,00	2 110 007,91	2 259 903,97	2 501 224,06	10,67%
14	Atténuation de produits	262 213,00	264 026,00	264 179,00	274 648,00	-%
65	Autres charges de gestion courante	505 639,63	470 280,15	539 591,52	784 973,26	45,48%
total charges de gestion courante		3 982 057,08	3 931 346,34	4 286 993,23	4 672 482,22	+ 9 %
66	Charges financières	49 121,92	68 780,32	82 646,02	89 588,37	8,40%
67	Charges exceptionnelles	10 406,52	Néant	11 821,26	0	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	320	652	0	0	
total des dépenses réelles		4 041 905,52	4 000 778,66	4 381 460,51	4 762 070,59	+8,68 %
42	Opérations d'ordre entre sections	208 684,48	220 135,10	230 215,44	440 339,03	91,27%
TOTAL dépenses fonctionnement		4 250 590,00	4 221 371,48	4 611 675,95	5 202 409,62	+12,80

Le chapitre 11 a baissé de 9,12 %.

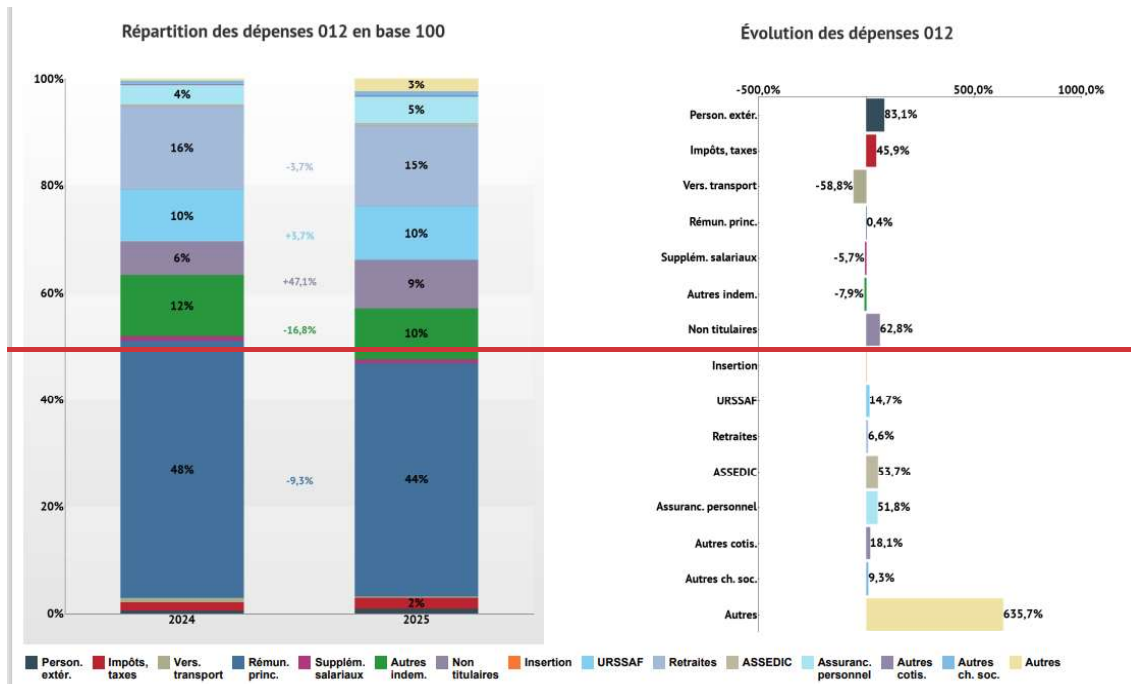
Les éléments de variation ont été présentés en commission finances du 27 janvier 2026 :

- L'alimentation (restaurant scolaire) après avoir augmentée de presque 21% en 2024, baisse de 16 % et représente 11% des charges à caractère général comme en 2022. Cette amélioration est due principalement au retour à une stabilité du personnel de restauration qui nous a permis de fonctionner sans avoir recours à des prestataires extérieurs. L'adhésion à un groupement de commandes permet en outre d'avoir des tarifs plus compétitifs avec des denrées répondant aux exigences de la loi EGALIM.
- Les charges d'électricité ont baissé de 16,5 % avec la baisse des tarifs, alors que les charges de gaz ont augmenté de 55% en lien avec une hausse importante des tarifs
- Les primes d'assurance ont augmenté de 31 %, l'assurance dommage aux biens étant exponentielle
- 6228 intermédiaires & honoraires (prestations) : moins de tests de recrutement, une dépense exceptionnelle en 2024 avec l'achat de statuts d'une artiste locale non reconduite en 2025, moins de prestations de l'Espérance.

- Les entretiens de terrain ont baissé de 36 %, retrouvant ainsi un montant habituel après une hausse exceptionnelle en 2024 aux abords de la salle André Blot
- Le bulletin communal était inscrit en 6236 -catalogues et imprimés jusqu'en 2024, il est maintenant imputé en 6238 – publicité & publications ce qui explique la baisse importante de cet article 6236
- Transfert de certaines charges du chapitre 11 vers le chapitre 12

Le chapitre 12 a augmenté de 10,67 % en raison de :

- Une forte augmentation de l'assurance statutaire, qui sera réduite en 2026 suite à un réexamen du contrat dans lequel le niveau de prestation sera réduit, car le coût est devenu trop onéreux au regard du service rendu
- De nombreux remplacements d'agents en arrêt maladie
- Le remboursement de personnel mis à disposition par LCC (27 540 €) qui était prévu au chapitre 11 a dû être réimputé au chapitre 12 à la suite de la demande de la cellule qualité de la Trésorerie de Fougères.
- Le remboursement du personnel de police municipale mis à disposition par Liffre (27 002 €) qui était prévu au chapitre 11 a dû être réimputé au chapitre 12 à la suite de la demande de la cellule qualité de la Trésorerie de Fougères.
- Une nouvelle réglementation sur le règlement des congés payés et indemnités de fin de contrat (pour les non titulaires) ;
- L'augmentation de la part variable du régime indemnitaire



Le chapitre 65 a augmenté de 45,48 % en raison de :

- 65736211 : L'attribution de subventions aux budgets annexes cellules commerciales et atelier relais afin de rétablir l'équilibre réel de ces deux budgets.
- 657382 : Une augmentation conséquente (12 %) de la subvention à l'OGEC, notamment pour la restauration et le coût élève maternelle qui a augmenté

Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont globalement en augmentation de 12 %.

On constate une hausse de 3 % des recettes de gestion courante :

- Une augmentation de la fiscalité directe liée à l'augmentation des bases
- Une hausse des recettes des produits des services (notamment services périscolaires) et produits de gestion courante (remboursement assurance infraction salle M.-José Perek).
- -Une augmentation des dotations et participations liée à la dynamique de la courbe de population.

Concernant les recettes exceptionnelles, on constate une recette de 205 320 € correspondant à la vente de terrains. Cette recette est ensuite intégrée en investissement.

Fonctionnement recettes		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution N-1
13	Atténuation de charges	36 621,32	116 940,96	71 114,30	130 236,69	83,00 %
70	Produits des services	437 495,86	479 416,74	496 004,33	597 512,98	20,00%
73	Impôts et taxes	2 303 140,81	2 616 063,15	2 668 176,81	2 826 780,63	6,00%
74	Dotations et participations	1 811 333,92	1 646 429,06	1 767 524,13	1 808 298,85	2,00%
75	Autres produits de gestion courante	123 440,14	138 529,58	144 372,04	191 587,08	33,00%
Total recettes de gestion courante		4 712 032,05	4 997 379,49	5 147 191,61	5 554 417,12	3,00 %
76	Produits financiers	12,70	19,96	34,48	34,48	-
77	Produits exceptionnels	612,68	897,55	2115,78	205 320,00	
773	Mandats annulés				16 873,94	
78	Reprises sur amortissements			1 335,00	20	
Total des recettes réelles		4 712 657,43	4 998 297,00	5 150 676,87	5 776 664,65	12,00%
42	Opérations d'ordre entre sections	42 135,97	39 761,21	9039,13	7 779,09	
43	Opérations d'ordre intérieur de section					
0	Total des recettes d'ordre	42 135,97	39 761,21	9039,13	7 779,09	
R002	Résultat reporté	187 106,03	103 834,32	100 000	0	
TOTAL recettes fonctionnement		4 941 899,43	5 141 892,53	5 259 716	5 784 443,74	10,00%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissement dépenses		Réalisé 2025
001	Solde exécution N-1	44 250,58
20	Immobilisations incorporelles	15 426,84
204	Subventions d'équipement	88 894,64
21	Immobilisations corporelles	258 645,21
23	Immobilisations en cours	1 714 169,51
458101	Réalisations d'équipements pour tiers	192 722,26
	Total des dépenses d'équipement	2 314 109,04
10	Dotations – fonds divers (taxe aménagement)	
16	Remboursement d'emprunts	345 240,26
	Total des dépenses réelles	2 659 349,30
40	Opérations patrimoniales	7779,09
41	Opérations d'ordre entre sections	0
	TOTAL dépenses investissement	2 667 128,39

Les dépenses d'investissement ont concerné notamment :

- Nouvelle salle de sport : fin des travaux
- Ecole maternelle : mobilier divers & équipements informatiques
- Ecole élémentaire : achat de radiateurs, vélos et autolaveuse + vidéoprojecteurs
- Restaurant municipal : mobiliers divers
- ALSH : tables été chaises
- Garderie : mobilier tables et chaises, circuit billes
- Services incendie : paiement de la première fraction de participation de la commune au SDIS pour la construction du nouveau centre de secours
- Mairie : acquisition d'un ordinateur portable, un poste de travail adapté + unlave-linge, câblage pour la téléphonie.
- Presbytère : changement de deux portes
- Ludothèque : achat de jeux
- La Bonnerie : travaux de séparation des compteurs électriques et missions de contrôle des bâtiments
- Rey Leroux : construction d'un service de restauration
- Nouvelle salle de sport : fin des travaux
- Voirie urbaine : aménagement quartier des écoles
- Acquisitions foncières : achat de diverses parcelles pour réalisation de cheminement
- Roue du moulin de Chevré : changement des pales
- Foyer rural : aménagement de l'accueil périscolaire et culturel
- Equipements annexes de voirie : points d'apport volontaires, aire de jeux
- Budget participatif : aménagement PMR

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Réalisé 2025
13	Subventions d'investissement	36 000
204	Subventions d'équipements	147 845,68
16	Emprunts et dettes assimilées	1 001 750,00
23 – 27	Autres immo en cours	36 543,47
	Total des recettes d'équipement	1 222 139,15
10	Dotations Fonds div réserves (hors 1068)	724 552,19
1068	Excédent de fonctionnement	666 734,01
45X-2	Total des opérations pour compte de tiers	192 722,26
	Total des recettes réelles (compris R 001)	1 584 008,46
40	Opérations d'ordre entre sections	440 339,03
	Total des recettes d'ordre	440 339,03
	TOTAL recettes investissement (compris R 001)	3 246 486,64

Les recettes d'investissement :

- Remboursement de la quote-part de travaux de Liffré Cormier Communauté
- Amortissements
- FCTVA
- Taxes d'aménagement en forte hausse de 22 %
- Recette exceptionnelle de vente d'une parcelle
- Subventions il est à noter un RAR de recettes de 795 690,70 € qui viendront s'ajouter aux subventions perçues en 2025

LES BUDGETS ANNEXES 2025

-

Budget « Atelier relais Bellevue »

Le déficit d'investissement de ce budget va être soldé par la subvention de fonctionnement du budget principal versée en 2025. Au budget primitif 2026, l'excédent de fonctionnement sera intégralement basculé en investissement.

Le solde de remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat du bâtiment est de 35 000 €.

Il est à noter que l'usage du bâtiment n'est plus exclusivement pour des entreprises en démarrage. Une association y est déjà hébergée, la ressourcerie va l'intégrer au mois de février.

Budget Tannerie – Petite Fontaine

La commercialisation du lotissement se poursuit. En 2025, 15 lots ont été vendus et des promesses de vente sont signées, ainsi que 14 préservations pour la tranche 2.

Budget cellules commerciales

Le budget « cellules commerciales présente un déficit d'investissement qui sera soldé au budget principal 2026 grâce au transfert de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement, excédent issu d'une subvention de fonctionnement du budget principal réalisée en 2025.

En outre, la cellule du fleuriste est toujours en attente d'être vendue, les démarches du potentiel acquéreur n'étant pas totalement finalisées.

Une nouvelle locataire est présente dans la cellule commerciale de la Gendrinière.

Le Bistrot des Saveurs (fonds de commerce) a trouvé un acquéreur et devrait prochainement réouvrir.

Budget photovoltaïque

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) en préparation au niveau de la communauté de communes, l'autonomie énergétique de notre territoire est une cible.

La centrale photovoltaïque de 800 m2 est en fonctionnement depuis février 2020.

Un contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques a été signé avec l'entreprise Allosun.

La centrale a généré 12 319 € de recettes en 2025, ce qui permet à ce budget de s'autofinancer.

Budget Caisse des Ecoles

Ecole maternelle : 36 € par enfant pour les animations, voyages et transports + 45 € par enfant pour les fournitures scolaires + 11 € par enfant pour les jouets de Noël.

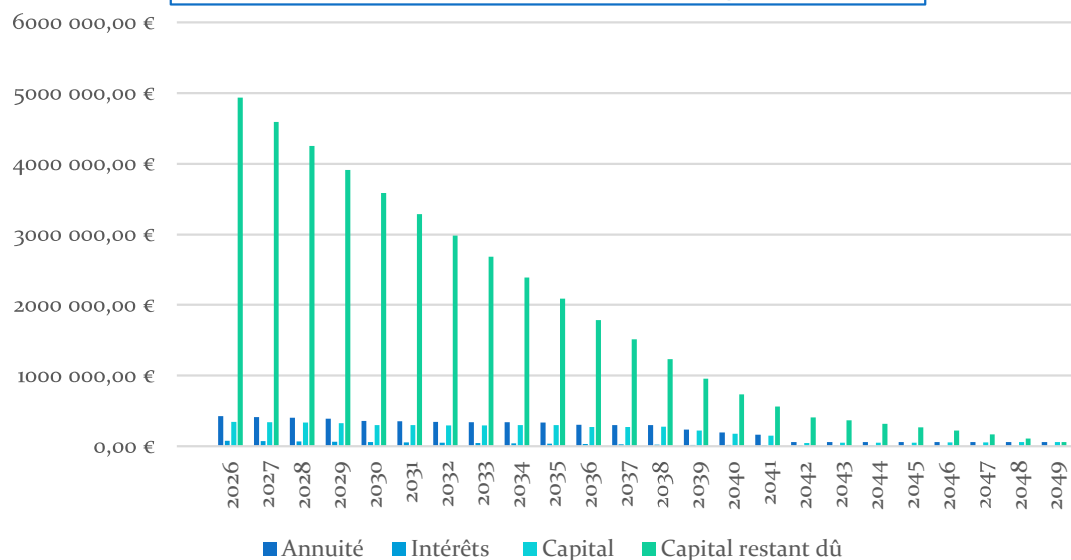
Ecole élémentaire : 40 € par enfant pour les animations, voyages et transports + 45 € par enfant pour les fournitures scolaires + Entrées et Transports Piscine.

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2026, l'extinction de la dette du budget communal se décline de la manière suivante :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2026	427 172,23 €	80 800,68 €	346 371,55 €	4 936 502,44 €
2027	415 561,82 €	74 191,58 €	341 370,24 €	4 590 130,89 €
2028	404 368,14 €	67 964,70 €	336 403,44 €	4 248 760,65 €
2029	389 815,45 €	61 676,06 €	328 139,39 €	3 912 357,21 €
2030	356 143,37 €	56 230,99 €	299 912,38 €	3 584 217,82 €
2031	353 448,48 €	51 724,98 €	301 723,50 €	3 284 305,44 €
2032	343 381,81 €	47 307,87 €	296 073,94 €	2 982 581,94 €
2033	341 028,92 €	43 064,04 €	297 964,88 €	2 686 508,00 €
2034	338 676,01 €	38 778,46 €	299 897,55 €	2 388 543,12 €
2035	336 323,12 €	34 449,86 €	301 873,26 €	2 088 645,57 €
2036	304 228,83 €	30 335,56 €	273 893,27 €	1 786 772,31 €
2037	302 561,94 €	26 602,94 €	275 959,00 €	1 512 879,04 €
2038	300 896,03 €	22 824,17 €	278 071,86 €	1 236 920,04 €
2039	239 798,46 €	19 565,92 €	220 232,54 €	958 848,18 €
2040	193 130,73 €	17 263,51 €	175 867,22 €	738 615,64 €
2041	165 538,14 €	15 061,46 €	150 476,68 €	562 748,42 €
2042	59 027,04 €	13 151,42 €	45 875,62 €	412 271,74 €
2043	59 027,04 €	11 609,28 €	47 417,76 €	366 396,12 €
2044	59 027,04 €	10 015,30 €	49 011,74 €	318 978,36 €
2045	59 027,04 €	8 367,75 €	50 659,29 €	269 966,62 €
2046	59 027,04 €	6 664,80 €	52 362,24 €	219 307,33 €
2047	59 027,04 €	4 904,61 €	54 122,43 €	166 945,09 €
2048	59 027,04 €	3 085,25 €	55 941,79 €	112 822,66 €
2049	58 085,59 €	1 204,72 €	56 880,87 €	56 880,87 €

Graphique de désendettement budget principal

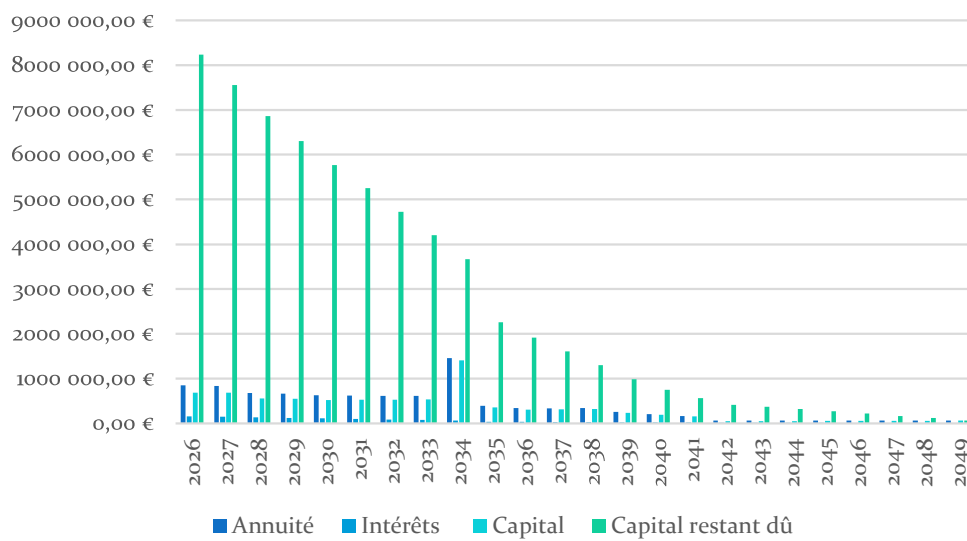


L'endettement de la commune tous budgets confondus

Au 1er janvier 2026, l'extinction de la dette de l'ensemble des budgets, principal et annexes se décline de la manière suivante :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2026	844 150,54 €	160 307,44 €	683 843,10 €	8 234 454,31 €
2027	831 501,21 €	143 881,24 €	687 619,97 €	7 550 611,21 €
2028	681 734,77 €	129 130,53 €	552 604,24 €	6 862 991,24 €
2029	661 550,57 €	116 756,15 €	544 794,42 €	6 310 387,00 €
2030	622 586,15 €	105 386,76 €	517 199,39 €	5 765 592,58 €
2031	619 507,73 €	94 841,51 €	524 666,22 €	5 248 393,19 €
2032	609 408,26 €	84 226,11 €	525 182,15 €	4 723 726,97 €
2033	606 847,20 €	73 572,59 €	533 274,61 €	4 198 544,82 €
2034	1 460 190,49 €	56 907,60 €	1 403 282,89 €	3 665 270,21 €
2035	385 474,67 €	35 564,00 €	349 910,67 €	2 261 987,32 €
2036	336 402,29 €	31 058,74 €	305 343,55 €	1 912 076,65 €
2037	334 527,22 €	27 117,94 €	307 409,28 €	1 606 733,10 €
2038	337 216,65 €	23 131,01 €	314 085,64 €	1 299 323,82 €
2039	253 109,25 €	19 681,71 €	233 427,54 €	985 238,18 €
2040	206 370,26 €	17 308,04 €	189 062,22 €	751 810,64 €
2041	165 538,14 €	15 061,46 €	150 476,68 €	562 748,42 €
2042	59 027,04 €	13 151,42 €	45 875,62 €	412 271,74 €
2043	59 027,04 €	11 609,28 €	47 417,76 €	366 396,12 €
2044	59 027,04 €	10 015,30 €	49 011,74 €	318 978,36 €
2045	59 027,04 €	8 367,75 €	50 659,29 €	269 966,62 €
2046	59 027,04 €	6 664,80 €	52 362,24 €	219 307,33 €
2047	59 027,04 €	4 904,61 €	54 122,43 €	166 945,09 €
2048	59 027,04 €	3 085,25 €	55 941,79 €	112 822,66 €
2049	58 085,59 €	1 204,72 €	56 880,87 €	56 880,87 €

Graphique de désendettement tous budgets



ORIENTATIONS 2026

UNE COMMUNE EN CROISSANCE AVEC DES DÉPENSES COURANTES MAITRISÉES ~~Commune en Croissance avec des~~ ~~Dépenses Courantes Maitrisées~~

La population recensée au 1er janvier 2026 est de 4 805 habitants, soit une croissance raisonnée de 30 logements par an accompagnant le besoin de logement au niveau du Pays de Rennes. Cette croissance s'appuie sur des espaces en extension et densification intégrant par la même les objectifs du Zan.

Contrairement à la situation nationale, les dépenses courantes (budget de fonctionnement) de la Commune sont maîtrisées et la croissance des recettes est constatée. Le niveau d'épargne annuel se maintient et la capacité d'investissement demeure convenable.

Par rapport à la situation nationale, force est de constater que les subventions du Département déjà obtenues arrivent au compte goutte et que les possibilités de subventions à l'avenir seront réduites. La perte de la taxe d'habitation n'est pas réellement compensée et la réforme des taxes foncières a été retardée. La Commune possède donc un nombre de plus en plus réduit de leviers pour augmenter les recettes.

Par rapport au monde, La Bouëxière est forcément impactée par :

- la situation géopolitique (dépendances énergétiques et GAFAM, rattrapage de l'occident par les pays en voie de développement ...),
- la situation environnementale (gestion de la mobilité, des déchets, des énergies et de l'eau ...),
- la situation sociétale (5% de la population de la Bouëxière en dessous du seuil de pauvreté, la moyenne du nombre de personnes par foyer est en baisse, l'influence des médias sociaux ..),
- la situation numérique (arrivée de la fibre, consommation croissante des écrans, généralisation des démarches en ligne, impact de l'Intelligence Artificielle et de la robotique).

Dans ce contexte, le rôle d'une Commune en bonne santé est encore plus important. Nous avons encore la capacité de dépenser l'argent public pour confronter des difficultés et pour rallier nos forces autour d'actions constructives. Il nous incombe logiquement de lutter contre l'isolement et la division. Nos équipements sportifs et culturels sont des lieux d'échange de vive-voix et nos associations et bénévoles permettent de donner des racines et des ailes à nos concitoyens.

La maîtrise des charges reste donc une priorité. L'évolution des charges générales (chapitre 11) sera maîtrisée en 2026 avec comme objectif le maintien des dépenses 2025. Les actions déjà mises en place pour permettre cet objectif sont :

- Suivi en temps réel des consommations d'énergie
- Sensibilisation des usagers des salles et des locaux communaux aux gestes d'économie d'énergie
- Installation d'une solution voix sur IP dans l'ensemble des bâtiments de la Commune donc réduction de la note téléphonique

L'évolution des charges du personnel donnera, comme d'habitude, priorité aux augmentations réglementaires : évolutions des carrières et l'augmentation des 3 points de la CNRACL. La gestion de la masse salariale sera maîtrisée à 4.5%, 5% en 2026 en limitant les heures supplémentaires et les remplacements, hormis la création du poste à mi-temps d'animateur de vie sociale pour la résidence seniors.

INVESTISSEMENTS DÉJÀ ENGAGÉS RESTANT À RÉALISER EN 2026

Le budget d'investissement en 2025 se clôture avec un excédent de 579 358,25€.

Les recettes certaines restant à émettre s'élèvent à 796 690,70€. Voir tableau ci-dessous :

101 - ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	150 000,00 €
PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE	
Subvention DSIL «Aménagement de la rue des Ecoles et sécurisation des abords du Groupe scolaire	150 000,00 €
413 - LUDOTHEQUE	3 344,00 €
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	
Subvention d'investissement Equipement La Ludothèque La Bouex à Jeux	3 344,00 €
419 - REY LEROUX	100 000,00 €
CONSEIL GENERAL ILLE ET VILAINE	
Subvention d'équipement Travaux de restructuration RdC Centre Aéré	100 000,00 €
503 - SALLE DES SPORTS 2	84 000,00 €
PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE	
Subvention DSIL «Construction d'une nouvelle salle de sports»	84 000,00 €
505 - BATIMENTS DIVERS	70 500,00 €
ACANTHE	
Indemnité Convention de rétrocession Résidence Les Hortensias	20 000,00 €
Indemnités Convention de rétrocession Lotissement La Haute Touche	50 500,00 €
600 - VOIRIE URBAINE	95 427,32 €
CC LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE	
Fonds de concours Aménagement du Centre Bourg	95 427,32 €
602 - VOIRIE	13 019,30 €
PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE	
Subvention Amgt de deux arrêts de car Rey Leroux	13 019,30 €
605 - ESPACES VERTS URBAINS	83 317,08 €
AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	
Sub Déploiement Fonds d'accélération de la transition écologique - fonds verts - Amgt urbain	83 317,08 €
798 - SALLE COMMUNALE Avenue des Tilleuls	98 083,00 €
CONSEIL GENERAL ILLE ET VILAINE	
Subvention d'équipement - Création d'un espace commun au sein du futur village des aînés	62 083,00 €
CC LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE	
Subvention Financement Projet 12 Habitats inclusifs Résidence Séniors/Handicapés	36 000,00 €
799 - FOYER RURAL	134 000,00 €
PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE	
Subvention DETR Rénovation d'un local pour les services périscolaires	84 000,00 €
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	
Aide à l'investissement Réhabilitaiton d'un bât destiné à l'accueil de loisirs périscolaire	50 000,00 €
Grand Total	795 690,70 €

Les dépenses engagées (devis signé, non encore facturé) s'élèvent à 1 299 754,57 €. Les principales sont les suivantes :

- Effacements de réseaux avec le SDE : 261 792 €
- Achat de la salle de convivialité de la maison des séniors : 141 550 €
- Travaux de changement de système de téléphonie suite au passage à la fibre 55 207 €
- Restauration Rey Leroux : 267 821 €
- Travaux de voirie : 83 709 €
- Foyer rural : 412 947 €

Après financement de ce reste à réaliser, le budget d'investissement 2026 s'établit avec un solde positif de 75 294,38€

PROJETS 2026

Il est à noter que la majorité des projets de la Commune intègre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 de Liffré-Cormier Communauté.

AMÉNAGER UNE VILLE ACCUEILLANTE ET ÉCO-CITOYENNE

L'objectif est de permettre à tous, quel que soit ses moyens, de se loger dignement et durablement avec des espaces publics de qualité et sécurisés.

Concernant le projet d'aménagement du quartier "école pompiers", il est proposé en 2026 de finaliser la couche de roulement au niveau de la rue de Bouvrot, de poursuivre l'aménagement de la rue du stade (pluviale cheminement doux, revêtements de voirie...), d'étudier l'amélioration de l'impasse de Bouvrot. Le projet d'aménagement de cet espace pompier sera validé et le compromis signé dans les prochaines semaines.

Concernant le centre de secours, le Conseil Départemental nous a annoncé la fin des travaux en juillet 2026.

Les travaux de la résidence "Séniors" rue de Fougères avec la société Néotoa devraient se terminer au dernier semestre 2026. Le nom de la résidence a été choisi : la résidence des Tilleuls.

L'Eco quartier de la Tannerie poursuit son développement. 66 lots ont d'ores et déjà été vendus sur la phase 1. Les travaux rue de Servon-sur -Vilaine se sont terminés en janvier 2026. Les travaux d'enfouissement de réseau ont été réalisés rue de la Vignole et allée de Bellevue. Les travaux de finition de la rue de La Vignole sont programmés 1er semestre et ceux de la rue de Bellevue 2ème semestre 2026.

Le projet du Quartier des Rochelet est constitué d'une vingtaine de terrains et 27 logements sociaux. Ceux-ci ont été cofinancés par la commune par l'aide à la pierre. Des travaux de raccordement vont avoir lieu dans les semaines à venir afin de connecter le quartier à l'eau électricité EU EP réseau.

Pour rappel, une commission bocage est convoquée chaque année dans une démarche protectrice des terres agricoles et des paysages. Le travail sur la mesure compensatoire collective est effectif dans une démarche de transition à la fois écologique et énergétique

Le soutien au tissu économique de proximité reste une priorité. Le projet Tannerie et la dynamique de centre-ville participent à l'accueil d'entreprises locales. Les 5 ateliers relais intercommunaux sont loués à 80%. Sur la ZA de la Tannerie, des entreprises se sont installées, le village d'entreprise est terminé.

La société Awen nature est installée ainsi que les café breilliens. Il reste environ 6 000 mètres carrés à vendre.

Le marché du vendredi soir est bien installé. En plus de la musique d'ambiance, des animations festives seront à développer.

FAIRE GRANDIR NOS ENFANTS SUR UN TERRITOIRE DURABLE

L'école publique Charles Tillon a bénéficié de l'aménagement d'un système de sécurité aux portes d'entrée, d'un espace d'attente des parents agrandi et de deux espaces vélos couverts pour les parents et les enfants. Des chasubles ont été remises à tous les enfants scolarisés sur la commune.

Le restaurant municipal poursuit sa politique d'achat durable en renforçant les denrées bio et locales.

Au vu du décalage des travaux, le centre de loisirs ne pourra se délocaliser définitivement qu'à partir d'avril 2026. Par ailleurs, un collège Diwan s'est installé sur ce site en septembre 2025. Il pourra bénéficier de ce restaurant mutualisé ainsi que de la salle de sport.

Les jeunes âgés de 16 ans jusqu'à la veille de leurs 18 ans peuvent bénéficier du dispositif "Argent de poche". Ils peuvent ainsi réaliser des petits travaux de proximité dans la Commune.

La Commune poursuit l'accompagnement de la ludothèque « La Bouex' à jeux ».

L'espace jeunes est porté par la Communauté de Communes et accueille une vingtaine de jeunes.

ACCOMPAGNER LA VITALITÉ ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

L'objectif est de permettre à tous quel que soit ses moyens de pratiquer des activités sportives et avoir une vie sociale riche. La maison des associations « La Gendrinière » est dorénavant un vrai lieu de rencontre autonome des associations.

Le nouveau Pôle Sportif Marie-Jo Pérec est composé d'une salle multisport, d'une salle de danse (Joséphine Baker), une salle de squash ainsi que de 2 terrains de padel extérieurs. Malgré cette nouvelle offre, le taux d'utilisation des salles de sport reste élevé.

Equipements	Taux d'occupation
Coubertin	76 %
Marie-José Pérec	55 %
Dojo	53 %
Danse Villeray	59 %
Danse Joséphine	74%

Enfin, la Commune a été sélectionnée pour accueillir le tour de Bretagne le 30 avril 2026. Il est à noter l'implication de l'association cyclo que la Commune remercie.

PRÉSERVER UNE QUALITÉ DE VIE DURABLE

Les actions "développement durable" de notre Commune sont multiples. Elles sont présentes dans tous nos projets et s'inscrivent dans le PCAET de la Communauté de Communes dans le cadre de la biodiversité, de l'énergie, de l'eau, des déchets /recyclage. En même temps, le schéma directeur cyclable se concrétise.

Le projet du Département de raccordement de La Bouëxière vers Liffré par une piste cyclable avance. En même temps, le sujet de la sécurisation de La Bouëxière vers Villeneuve se poursuit.

S'ENGAGER POUR UNE VILLE ENCORE PLUS PARTICIPATIVE ET CULTURELLE

L'image de notre Commune s'est construite autour de son environnement de qualité, mais aussi autour d'événements fédérateurs. Certains ont pris une ampleur à conforter : les festivals Ton'Eire de Bouex et Tempête au comptoir, la fête de la musique, les Festoyes, la grande braderie.... Le grenier de la mémoire participe à cette démarche et a mis en place des photographies historiques dans la Commune.

La Commune soutient aussi l'association " La Bouexiere échange" qui organise des échanges avec Les villes de Wingrave et Hambrücken.

ÊTRE SOLIDAIRE POUR QUE CHACUN PUISSE BIEN VIVRE À LA BOUËXIÈRE

Le CCAS est au cœur de cette politique de solidarité. Il développe des actions fortes de solidarité vers toutes les générations car on peut tous avoir besoin de solidarité au cours de sa vie.